



Acte d'engagement

Objet du marché : Entretien du réseau d'assainissement et maintenance de la station d'épuration

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire Grégory DORTE

Marché à procédure adaptée en application des textes suivants :

- Article 42-2 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Article 27 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

Durée du marché : 2 ans à compter de sa notification

Imputation budgétaire: Article 61523 Chapitre 11 Budget Annexe
Assainissement

ARTICLE 1 : Contractant

Je soussigné, contractant unique (nom, prénom) :
, nommé dans le marché comme « le prestataire »,

Agissant en mon personnel, domicilié à (adresse + numéro de téléphone)

Agissant au nom et pour le compte de la société suivante :

Intitulé complet et forme juridique de la société

Siège social (adresse complète)

Téléphone :

Télécopie:

E-mail :

N° d'identification SIRET :

Code APE :

Numéro au registre du commerce :

Numéro d'assurance responsabilité civile (joindre copie d'attestation)

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés et annexés,

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations citées ci-dessous dans les conditions ci-après définies.

Entretien du réseau communal d'assainissement de la Ville de Pont sur Yonne :

- **Réseau communal d'assainissement**
- **Postes de refoulement**
- **Déversoirs d'orage**
- **Grilles avaloirs**
- **Bac dégraisseur communaux**
- **Interventions d'urgence sur ce réseau**
- **Entretien et maintenance télé-surveillance de la station d'épuration**
- **Renouvellement des équipements**

ARTICLE 2 : Durée du marché

La durée du marché est de **DEUX ANS** à compter de la date de notification. Si l'entretien du réseau d'assainissement est réalisé avant la fin de cette durée, le marché prendra fin dès la fourniture par le prestataire du solde définitif de l'ensemble de ces prestations.

Il n'est pas prévu de reconduction de marché.

ARTICLE 3 : Offre de prix

Le prix est ferme et non révisable.

ARTICLE 4: Paiements

Le paiement des prestations se fera sur présentation de factures mensuelles dûment acceptées et visées par les Services Municipaux qui contrôleront le service accompli.

Le prestataire s'engage à faciliter l'accomplissement de ce contrôle par les Services Techniques.

La Collectivité se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après (joindre un RIB) :

Titulaire du Compte :

Banque :

Numéro du compte :

Annexes : CCP + Bordereau des Prix

Fait en un seul original,

A _____, le _____,

Le Prestataire,

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

A _____, le _____,

Le Pouvoir Adjudicateur : Grégory DORTE, Maire